

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit QUELYD JOINT DEPRON

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense

**FRANCE** 

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

### Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans

FCLP; France - FR Page 1 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	Numéros CE (Numéro index)	nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Reaction mass of: 2-[2-(benzoyloxy)eth oxy]ethyl benzoate, 1-[2-(benzoyloxy)pro poxy]propan-2-yl benzoate and 2-[2-[2-(benzoyloxy) ethoxy]ethoxy]ethyl benzoate	1 - <2.5	01-2119535193 -44-xxxx	907-434-8	Aquatic Chronic 3 (H412)	-		-	-
Silice cristalline 14808-60-7	0.1- <1	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3- one [BIT] 2634-33-5	0.01 < 0.036	01-2120761540 -60-XXXX		Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	1A :: C>=0.036%	1	1	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiaz ol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9		Aucune donnée disponible	611-341-5	(H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)	C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0 .6%	100	100	В

FCLP; France - FR Page 2 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	•	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Reaction mass of: 2-[2-(benzoyloxy)ethox y]ethyl benzoate, 1-[2-(benzoyloxy)propo xy]propan-2-yl benzoate and 2-[2-[2-(benzoyloxy)eth oxy]ethoxy]ethyl benzoate			-	-	-	-	-
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	•	ı	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9 (613-088-00-6)	2634-33-5	450	-	=0.21 mg/L (ATE dust/mist)	0.21+	0.21+
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]		55965-84-9	66	141	0.17	'	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

FCLP; France - FR Page 3 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes

d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

FCLP; France - FR Page 4 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation P

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Magnésium (carbonate de)	-	TWA-VME: 10 mg/m <sup>3</sup> ;
546-93-0		_
Silice cristalline	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-VME (restrictif): 0.1 mg/m³; alveolar
14808-60-7	_	fraction

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)	Dose dérivée sans effet (DNEL)				
Silice cristalline (14808-60-7)					
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (20	34-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour			

Dose dérivée sans effet (DNE	-)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	(2634-33-5)		
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité

FCLP; France - FR Page 5 / 15

**QUELYD JOINT DEPRON** Remplace la date 16-oct.-2024 Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

		(DNEL)	
Consommateurs	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 μg/l
Eau de mer	0.403 μg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le Protection des yeux/du visage

contact avec les yeux.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide Aspect Pâte Couleur Blanc Odeur Léger/légère.

<u>Propriété</u> **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair > 100 °C

CC (test en vase clos Closed Cup) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

8.5 - 9.5

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

FCLP; France - FR Page 6 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique 350000 - 410000 mPa s @ 23 °C

Hvdrosolubilité Faiblement soluble.

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Densité relativeAucune donnée disponibleMasse volumique apparenteAucune donnée disponibleDensité de liquide1.52 - 1.62 g/cm³

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 82
Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

dangereuses

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FCLP; France - FR Page 7 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Reaction mass of:	LD50 = 3200 - 4190 mg/kg	>2000 mg/Kg (Rattus)	-
2-[2-(benzoyloxy)ethoxy]ethyl	(Rattus)	(OECD 402)	
benzoate,	(OECD 401)		
1-[2-(benzoyloxy)propoxy]prop			
an-2-yl benzoate and			
2-[2-[2-(benzoyloxy)ethoxy]eth			
oxy]ethyl benzoate	0000 // /D //		
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=450 mg/kg (ATE)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
mélange de	66 mg/kg (Rat)	LD50 = 8141 mg/kg (Rat)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo		OECD 402	
I-3-one et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
(3:1) [C(M)IT/MIT]			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 8 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Benzisothiazoline-3-one	EC50 3Hr	LC50 (96hr) 2.15	-	EC50(48hr) 2.94	1	1
[BIT]	13mg/l (activated	mg/l Cyprinodon		mg/l (Daphnia		
2634-33-5	sludge) (OECD	variegatus EPA		Magna) OECD		
	209)	540/9-85-006		202		
mélange de	EC50 (72h)	EC50 (96h) =	-	EC50 (48h) =0.1	100	100
5-chloro-2-méthyl-2H-is	=0.048 mg/L	0.22 mg/L		mg/L (Daphnia		
othiazol-3-one et	(Pseudokirchner	(Oncorhynchus		magna) (OECD		
2-méthyl-2H-isothiazol-	iella subcapitata)	mykiss) (OECD		202)		
3-one (3:1)	(OECD 201)	211)				
[C(M)IT/MIT]						
55965-84-9						

### 12.2. Persistance et dégradabilité

FCLP; France - FR Page 9 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Silice cristalline (14808-60-7)					
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is	mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement		
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable		
dégagement de CO2 (TG 301 B)			-		

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Reaction mass of: 2-[2-(benzoyloxy)ethoxy]ethyl benzoate,	2.79
1-[2-(benzoyloxy)propoxy]propan-2-yl benzoate and	
2-[2-(benzoyloxy)ethoxy]ethoxy]ethyl benzoate	
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	0.7
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

Benzieetingzenne e ene [Bi1] (2001 eo e)		
Méthode	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration	14.13 Koc	
par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP)		
OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP)	1.15 log Koc	Très mobile

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	Pas de PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	Pas de PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes A

Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

FCLP; France - FR Page 10 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballagenon réglementé14.5 Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>IMDG</u>

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

FCLP; France - FR Page 11 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Microparticules de polymères synthétiques (SPM)		78

#### 78

Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable.

#### Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

FCLP; France - FR Page 12 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

#### Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Silice cristalline	RG 25
14808-60-7	
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	RG 65,RG 66
2634-33-5	

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Scénario d'exposition

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FCLP; France - FR Page 13 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-oct.-2025

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 1 2 6 15

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins

FCLP; France - FR Page 14 / 15

QUELYD JOINT DEPRON
Remplace la date 16-oct.-2024

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 4.01

que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 15 / 15